

REPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2017 2017-05

L'an deux mille dix-sept, le quinze du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-D'oney s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, en séance extraordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe SAES.

Présents : Philippe Saës , Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, J-P Le Tyrant, Brigitte Klein, David Soubiran, Thierry Destruhaut, Xavier Dumoulin et Corinne Barrau.

Absents : Florence Delnieppe, Laetitia Quintanilla, Guillaume Despagnet et Julia Puyau.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/04/2017.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

M. TOPALOV a été nommé secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire explique la motivation de la convocation d'un Conseil extraordinaire. Les élus doivent se prononcer sur une demande de subvention dans le cadre de la programmation 2017 des subventions d'équipement du CNDS. La date butoir de dépôt des dossiers, pour lequel il est imposé d'y verser une délibération, est fixée au 17 mai 2017.

- **TERRAIN MULTISPORTS (CITY STADE)**

M. le Maire expose aux élus le projet de création d'un City Stade route de Loubère. Il s'agirait de l'installer à la place de l'actuel terrain de basket extérieur dont la fréquentation est faible et les panneaux de jeu vieillissants. La dalle pourra être conservée et accueillera la future structure.

C'est la société SAE de Gironde qui a répondu la première à la demande de devis formulée par la commune. Elle propose un complexe multisports avec un revêtement en gazon synthétique et un contour en bois composite. Une série d'options permettant la pratique de différentes activités nous est également soumise. On trouve par exemple deux buts de handball, des panneaux de basket (2 latéraux et 1 extérieur), deux mini buts de football ainsi qu'un couloir de course parallèle à la structure. Un pare ballon protégerait le cimetière des jets accidentels. Ce City Stade servira aussi bien aux groupes scolaires de l'école communale en journée qu'à des particuliers les soirs et les week-ends.

Le devis présenté par M. le Maire s'élève à 36 760 € HT avec une garantie 10 ans.

Ce programme (installation sportive et accès PMR) est éligible au versement d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Cet organisme est susceptible de financer jusqu'à 50 % du montant HT du projet.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2017 des subventions d'équipement du CNDS. Il s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Demande de subvention auprès du CNDS (50% du montant HT soit 18 380 €)

- ✓ Le solde par autofinancement communal soit 25 732 €.

- **VALIDATION OFFRE DE PRET CREDIT AGRICOLE**

M. le Maire expose aux élus l'offre de prêt soumise à la commune par le CRCA de 250 000 € destinée à financer en partie la rénovation du centre bourg.

Il est proposé au conseil municipal :

- De contracter auprès du CRCA un emprunt d'un montant de 250 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Durée du prêt : 20 ans
- ✓ Taux d'intérêt fixe : 1,842 %
- ✓ Périodicité semestrielle
- ✓ Échéances constantes
- ✓ Déblocage des fonds : dans les 9 mois qui suivent la signature du contrat
- ✓ Coût total du prêt : 299 994, 03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De contracter un emprunt de 250 000 € auprès du CRCA aux conditions susmentionnées
- ✓ De donner pouvoir au Maire afin de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

- **RENOVATION CENTRE BOURG**

M. le Maire donne le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres de la rénovation du centre bourg effectuée le 9 mai dernier.

Seules 3 sociétés étaient en mesure de tenir le calendrier avec une ouverture de chantier le 3 juillet prochain. (Baptistan, Colas et RoyTP)

Le cabinet Bémogé, qui avait estimé le chantier à 356 950,30 €, va effectuer la vérification dans le détail des réponses envoyées.

Les montants ont été calculés sur la base des options les plus chères. Le prix final pourrait donc être revu à la baisse en fonction des décisions qui seront retenues par la Commune.

Le maire a levé la séance à 20h23.